

# Demande d'engagement - Val de Vienne 2019



## Historic Tour

Circuit du Val de Vienne

25-26-27 octobre 2019

Clôture des engagements le : 18 octobre 2019

|                          |              |           |
|--------------------------|--------------|-----------|
| Réservé à l'organisation |              | N° course |
| Réception                | Confirmation |           |
| Règlement                |              |           |

### Pilote 1 / Concurrent

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Groupe Sanguin : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Licence / ASA

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville / Pays \_\_\_\_\_

Signature

Tel.portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Pilote 2

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Groupe Sanguin : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Licence / ASA

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville / Pays \_\_\_\_\_

Signature

Tel.portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Voiture

Marque / Type \_\_\_\_\_

Transpondeur

Année \_\_\_\_\_ Cylindrée \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

**Ce document doit être entièrement rempli DISTINCTEMENT par le concurrent et signé par chaque pilote et le concurrent.**

Les engagements ne sont valides qu'après confirmation de l'opérateur. Les engagements annulés par les concurrents ne seront pas remboursés. Les engagements hors délai seront rejetés ou soumis à des droits complémentaires. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le format de l'épreuve.

Les signataires reconnaissent et certifient sur l'honneur l'exactitude des déclarations de ce document et s'engagent à respecter les règlements sportifs, techniques et les équipements de sécurité obligatoire de ce Trophée et de la FFSA.

Les signataires déclarent : être couvert par une assurance personnelle responsabilité civile ; que le véhicule à moteur est couvert par une assurance automobile (obligatoire en application de l'article L. 211-1 du Code des assurances) ; avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport en ce qui concerne la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels le sport automobile peut m'exposer.

HVM Racing a un rôle de promoteur mais n'est pas l'organisateur de la course. Celle-ci relève des organismes habilités par la FFSA.

### CONTRIBUTION FINANCIERE

**Inscription à l'épreuve** (1 qualif + 2 courses de 25 min)

- Jusqu'au 18/10/2019 : 595 € TTC / voiture

- A partir du 19/10/2019 : 645 € TTC / voiture

**Engagement de préférence sur [www.hvmracing.fr](http://www.hvmracing.fr) avec paiement CB (Facture TVA générée automatiquement).**

ou à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de HVM Racing ou formulaire de Carte Bancaire à :

HVM Racing - 3 place des Ecoles - 92100 BOULOGNE - France

### Coordonnées de facturation (facultatif si paiement en ligne sur [www.hvmracing.fr](http://www.hvmracing.fr))

Nom / Prénom \_\_\_\_\_ Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_